



ADHESION 2009 - 2010

Dossier à fournir :

- le bulletin d'adhésion
- la fiche sanitaire remplie et signée
- 2 photos d'identité
- 1 chèque à l'ordre du Groupe Pierre François de :

52 euros pour 1 enfant
93 euros pour 2 enfants
129 euros pour 3 enfants

(pour les nouveaux adhérents il sera encaissé après 2 activités et avec votre accord)

La cotisation annuelle comprend une part fédérale et l'adhésion à l'association. Elle inclut la prime d'assurance individuelle accidents et responsabilité civile obligatoire spécifique aux associations de scoutisme.

Attention : le dossier d'adhésion doit nous parvenir complet avant la première sortie. Le cas échéant, nous ne pourrions accepter l'enfant pour des raisons légales.